

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 janvier 2014**

CP 14/01-03

*L'an deux mille quatorze, le 20 janvier à 16 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**FOURNITURE DE  
PANNEAUX ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION**

**DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation des routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande et à lots
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 décembre 2013, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux fournisseurs qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

**Pour le lot 1 :**

- |   |           |
|---|-----------|
| - prix des prestations                            | 60 points |
| - valeur technique au regard du mémoire technique | 30 points |
| - délai de fournitures et livraison               | 10 points |

**Pour les lots 2 et 3 :**

- |   |           |
|---|-----------|
| - prix des prestations                            | 70 points |
| - valeur technique au regard du mémoire technique | 20 points |
| - délai de fournitures et livraison               | 10 points |

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. les marchés de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation des routes départementales, avec les Sociétés suivantes :

Lot 1 : signalisation de police et directionnelle

Attributaire : Société SIGNAUX GIROD CHELLE

Lot 2 : signalisation temporaire

Attributaire : Société SIGNAUX GIROD CHELLE

Lot 3 : signalisation plastique

Attributaire : Société SODILOR

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,